

# L'ENSEIGNANT

Mai-Juin 2014

Le magazine du Syndicat des Enseignants de Versailles



## Utile pour les enseignants et les élèves

Nous venons de vivre une année importante pour l'évolution de nos statuts. La réforme des décrets de 50 permet de nombreuses avancées. Le SE-Unsa a travaillé pour améliorer le texte initial et obtenir davantage d'avancées pour les collègues. Il reste de nombreuses revendications à porter, mais plutôt que l'abstention ou le refus, le SE-Unsa a choisi de voter pour ce changement.

La redéfinition du socle commun qui réunit école et collège est un enjeu essentiel, le SE-Unsa porte des propositions claires pour construire un ensemble cohérent qui ne fait plus du collège un «petit lycée» mais un lieu où tous les élèves peuvent réussir.



Si nos statuts changent, nos conditions de travail évoluent peu. La hausse du nombre d'élèves, particulièrement forte dans notre académie, est tout juste compensée par la hausse du nombre d'enseignants dans le premier degré, alors que dans les collèges et les lycées, le nombre de postes créés ne compensent pas l'arrivée de nouveaux élèves. Le SE-Unsa se bat pour que les moyens suivent au minimum la hausse démographique.

L'essentiel de la réforme de l'éducation prioritaire portera ses fruits à la rentrée 2015. En attendant, les moyens attribués pour la rentrée 2014 sont insuffisants, surtout dans le 92.

Le SE-Unsa regroupe des enseignants des écoles, collèges et lycées autour d'un projet cohérent et vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre (+ 28 % de syndiqués dans les collèges et les lycées depuis 2011). Si ce n'est pas déjà fait, rejoignez-nous.  
Un syndicat utile ça existe !

**Frédéric LEDRU,**  
Secrétaire académique du SE-Unsa Versailles



# Nouveaux statuts : des exemples concrets de changements positifs

*Le SE-Unsa s'est prononcé en faveur de la réforme des statuts de 50. Ces modifications apportent des clarifications nombreuses et bienvenues et entraînent enfin la reconnaissance des nombreuses tâches que les enseignants effectuaient déjà.*



Le texte a évolué tout au long des discussions et le SE-Unsa a fait valoir ses revendications, pour qu'il évolue dans le sens de l'intérêt de tous. Le temps de travail n'est pas annualisé, mais reste sur une base hebdomadaire identique à l'actuelle.

Quelques points à retenir :

## **Je suis TZR ou en complément de service, je travaille sur deux établissements.**

Problème : les textes étant ambigus, je n'arrive pas à faire valoir mon heure de décharge.

➤ À la rentrée 2015, cette heure de décharge sera effective, ou au moins elle sera payée en HSA.

## **Je suis certifié, j'enseigne dans l'un des 350 collèges REP+ de France. J'avais la prime ZEP.**

➤ A la rentrée 2015, mon service sera de 16h30 au lieu de 18h. Je conserve la prime ZEP et si mon service est de 18h, je toucherai 1h30 en HSA.

## **Je travaille en lycée.**

Problème : le calcul des heures de groupes, de demi-groupes, d'AP, de classes entières pose des problèmes dans le calcul de mon service.

faible qui est calculée de manière alambiquée et contestable.

➤ À la rentrée 2015, l'heure de majoration de service aura disparu, toutes les heures seront comptées de la même manière.

## **Heure de chaire.**

Problème : avec les collègues de ma discipline de mon lycée, nous répartissons nos services pour que le partage des heures de première chaire soit le plus équitable possible, c'est un casse-tête chaque année.

➤ À la rentrée 2015, chaque heure (en classe entière, en demi-groupe, en AP...) en première et terminale est comptabilisée de la même façon. J'ai droit à une pondération de 0.1 par heure en première et en terminale. Certains y perdent, mais d'autres y gagnent, et tout le monde touche quelque chose.

Exemples :

- J'ai 4 heures en première et en terminale, je toucherai 0.4 HSA, alors qu'avant je ne touchais rien.
- Si j'ai 7 heures, je toucherai 0.7 HSA, alors qu'avant je touchais 1 HSA complète.

## **Coordinateurs.**

Problème : je coordonne l'équipe d'anglais de mon établissement, je n'ai droit à rien, alors que mes collègues d'autres disciplines ont une heure de décharge.

➤ À la rentrée 2015, plus personne n'aura de décharge, mais tous les coordinateurs toucheront une prime d'environ 1200 euros sur l'année.

**Les combats qui restent à mener sont encore nombreux et ces nouveaux statuts ne règlent pas tout, loin s'en faut. Le SE-Unsa continuera à se battre pour améliorer la situation de tous : dégel du point d'indice, revalorisation de l'ISOE, intégration des professeurs d'EPS dans le corps des certifiés, nouvelle indemnité pour les PLP au moins égale à l'indemnité CCF...**

Frédéric LEDRU

Cette année, j'ai une heure de majoration de service pour effectif



Retrouvez le décret décrypté sur  
<http://www.se-unsa.org/spip.php?article6673>



## Les nouveautés CPE

Le groupe de travail métier CPE s'est réuni au ministère le 13 janvier 2014 afin d'échanger sur les textes qui serviront de base à la réécriture de la circulaire de 1982. Depuis, les discussions continuent.

Ce chantier important doit apporter au corps des CPE plus de précisions sur les missions. Nos attentes portent sur plusieurs points :

- mieux prendre en compte la dimension partagée de missions comme par exemple, le suivi de l'assiduité, la sécurité, veiller à la laïcité, former les délégués élèves, etc.
- obtenir des clarifications sur le temps de travail et porter la revendication de 35 h toutes tâches comprises.
- conserver certains garde-fous présents dans la circulaire de 1982 (notamment sur la construction de l'emploi du temps des CPE).
- obtenir une revalorisation financière avec une demande de discussion sur l'indemnité forfaitaire et son augmentation, ainsi que le rattrapage sur la hors classe.

Le SE-Unsa sera force de propositions pour obtenir des évolutions notables et positives pour le corps des CPE.

**Mohamed EL AHMAR**

## La défense de l'EPS



Le SE-Unsa revendique l'appartenance des professeurs d'EPS à l'ensemble de la profession enseignante, sans distinction ni restriction.

Ainsi nous pensons que les pondérations obtenues dans la révision des statuts de 1950 auraient dû être généralisées à tous, y compris les profs d'EPS. Ce n'est pas le cas, c'est pourquoi nous souhaitons affirmer une identité commune à tous. C'est et ce sera notre principale revendication !

Pour mieux vous défendre encore, l'enquête nationale sur les conditions de travail des enseignants d'EPS se poursuit. Si vous n'y avez pas encore participé, c'est le moment !

Lien vers l'enquête  
<http://tinyurl.com/me7dg5l>

**Benoît KERMOAL**



## Du nouveau pour les PLP

Le SE-Unsa continue à se battre pour que les PLP bénéficient eux aussi de l'indemnité, dès 6h cumulées en 1<sup>ère</sup>, terminale Bac Pro avec les classes de CAP (2<sup>nde</sup> et terminale).

Par ailleurs, le groupe de travail ministériel sur le Bac Pro GA a reconnu les difficultés que rencontrent les enseignants et les élèves. L'Inspection générale s'est engagée à rédiger un vadémécum pour préciser que le « passeport pro » n'appartient qu'à l'élève. Cet outil peut servir en évaluation formative mais la validation des différentes fiches n'est pas obligatoire. La certification doit se faire sur les 9 classes et une étude de cas. Pour le SE-Unsa, l'inspection générale et la DGESCO doivent apporter des réponses encore plus concrètes et harmonisées à l'ensemble des problèmes rencontrés, au quotidien, par les enseignants.

**Émilie KOCHERT**



## Être professeur principal, c'est une mission exigeante, prenante.

Aujourd'hui, comment vivez-vous la fonction de prof principal ? Avec vous, le SE-Unsa fait le point sur la question.

Donnez votre avis sur <http://tinyurl.com/quest-PP>



## 800 000 enseignants et moi, et moi... : et vous ?

Dans notre gigantesque ministère, est-il possible d'éviter le sentiment de n'être qu'un numéro ? Est-il possible de faire entendre sa différence ? De se sentir reconnu ? De voir ses besoins et ses projets pris en compte ?

Pour le SE-Unsa, c'est une nécessité. Il recueille le vécu et les aspirations de tous les collègues pour mieux faire valoir leurs revendications.

Vous aussi, prenez le pouvoir sur votre métier en répondant au questionnaire sur <http://questionnaires.se-unsa.org/800000>

# Reconstruire le socle commun

*La construction d'un socle commun cohérent qui unit l'école et le collège pour faire réussir tous les élèves est en enjeu essentiel.*



Le Conseil supérieur des programmes travaille à la reconstruction du socle commun et le SE-Unsa y prend toute sa part avec des propositions concrètes : transformer le DNB en brevet du socle commun, assurer une transition CM2-6<sup>ème</sup> sans rupture, développer le travail interdisciplinaire, permettre le développement professionnel des enseignants en transformant la formation professionnelle... À l'heure où tout le monde constate les insuffisances et les échecs de notre système scolaire, le SE-Unsa se bat pour faire avancer des propositions concrètes.

## La liaison école-collège

« Renforcer la liaison école-collège », était un marronnier des circulaires de rentrée. Mais, depuis cette année, c'est un fait. Un fait que la rénovation des cycles au sein de la Refondation de l'école, qui définit le cycle 3 comme cycle de consolidation, permet d'accentuer. Ce cycle de consolidation correspond désormais aux CM1-CM2 et à la 6<sup>ème</sup>. Cette mesure sera applicable dès le CM1 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Cette nouvelle disposition incite à reconsidérer les liens entre l'école primaire et le collège et à s'orienter vers une école du socle commun de 6 à 16 ans.

Les buts sont multiples. Il s'agit de limiter l'effet de rupture de l'entrée au collège pour les élèves, en particulier les plus en difficulté. L'accompagnement pédagogique se fera en globalité et sans rupture entre l'école élémentaire et le collège notamment grâce à des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) comme une passerelle entre deux mondes qui parfois s'ignoraient.

Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, d'assurer une meilleure coordination et un dialogue dans ce futur cycle commun. Ce conseil doit normalement être mis en place progressivement avant juin 2014. Si ce n'est pas le cas dans votre établissement, demandez à votre chef d'établissement de contacter les directeurs et l'IEN de votre circonscription pour entamer cette liaison qui doit permettre un meilleur suivi des compétences. Celles-ci seront renseignées dans un seul Livret personnel de compétences (LPC) du palier 1 jusqu'au palier 3, avant les 16 ans des élèves.

Cela ne peut s'imaginer sans une grande coordination entre les enseignants du primaire et du secondaire, avec une continuité pédagogique entre le primaire et le collège. Des concertations et des formations communes sont organisées entre les enseignants de l'école et du collège. Elles visent à préciser la progression des exigences méthodologiques et à harmoniser les pratiques d'évaluation.

Il ne s'agit ni de secondariser le CM2 ni d'élémentariser la 6<sup>ème</sup> ; mais bien d'éviter la cassure qui intervient en 6<sup>ème</sup>.

La France est le seul pays de l'OCDE où une telle rupture est constatée, il faut donc tout faire pour y remédier.

## Socle commun : les propositions du SE-Unsa

*À l'heure où le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) compose une nouvelle définition du socle commun, au nom de la loi de refondation de 2012, le SE-Unsa souhaite contribuer au débat sous la forme d'une proposition de texte qui vise à définir le socle commun, ses objectifs, ses implications pédagogiques, ses incidences sur le travail des élèves, des professeurs et sur le système éducatif. Ce texte respecte tant la loi d'orientation que les principes de la charte des programmes, établis par le CSP. Il fait des choix établis et assumés pour transformer l'essai d'un socle réellement commun, démocratique et républicain.*

*Le texte présente une nouvelle architecture du socle commun fondée sur 7 compétences-clés et 5 domaines d'apprentissage.*

*Il présente également une méthode collaborative d'élaboration des contenus de formation.*

*> Retrouvez nos propositions sur <http://tinyurl.com/socle-SEUnsa>*

# Les îlots bonifiés : avantages et inconvénients



## Qu'est-ce que travailler en îlots ?

Cette méthode de travail, élaborée par Marie Rivoire, propose de réunir les élèves par 4 ou 5 autour de tables formant chacune un îlot. En début d'année, les élèves choisissent de se regrouper par affinités et doivent travailler en commun. En début d'heure, le professeur propose une activité que les élèves de chaque îlot devront accomplir et achever en temps voulu. L'implication de tous est impérative, car la note d'activité attribuée n'est pas individuelle, mais collective.

Amenés à travailler ensemble, obligés de « jouer le jeu » pour ne pas faire perdre de points au groupe, les élèves apprennent à coopérer et gagnent en efficacité, chaque activité étant minutée. Souvent adoptée par les professeurs de langues, cette méthode fait des adeptes, et nombreux sont les professeurs de mathématiques et d'histoire-géo qui s'y mettent.

## Retour sur expérience

### Points positifs

- o Les élèves s'apportent mutuellement aide. En mathématiques, notamment, les élèves les plus faibles peuvent progresser au contact d'élèves plus à l'aise.
- o Les élèves les plus en difficultés comprennent souvent rapidement qu'ils ont tout intérêt à ne pas rester entre eux s'ils veulent réussir.
- o Obligés de respecter le temps imparti, les élèves se mettent plus rapidement au travail et apprennent à s'auto-gérer.
- o Le professeur est plus disponible et circule beaucoup plus facilement dans la classe, pour venir apporter aide et conseils aux groupes.

### Points négatifs

- o Il est très difficile de capter l'attention de l'ensemble des élèves. Or un travail d'échange de l'ensemble de la classe avec le professeur est parfois nécessaire à la transmission de notions nouvelles.
- o L'intérêt de certains élèves n'est pas plus capté par la méthode en îlots que par le cours « frontal ». Certains continuent de perturber au lieu de travailler. Leur groupe se retrouve alors pénalisé par le ou les perturbateurs, car la note reste globale.

## Conseils

Si cette manière de travailler vous tente, deux conditions, en plus de votre motivation, apparaissent essentielles :

- Les règles de fonctionnement du cours doivent être exposées très clairement aux élèves. Il faut fixer les termes du contrat à remplir dès le début.
- Les cours, et ce quelle que soit la matière enseignée, doivent être entièrement repensés dans l'optique d'un travail en autonomie.

Pour tout savoir sur la méthode des îlots bonifiés, consultez le site de Marie Rivoire : <http://www.marierivoire.fr>

Cécile LABORDE

**PEDAGOGIE(S)**

#VieDe

ZR

## TZR : vogue la galère ?

*Comme près de 3000 collègues dans notre académie, vous êtes Titulaire en Zone de Remplacement (TZR). Voici quelques informations pratiques*



### Le calendrier

• Fin juin, j'effectue mes vœux préférentiels au sein de ma ZR auprès de la DPE (si je ne l'ai pas fait durant le mouvement intra). Demandez-nous le formulaire. Date limite : 18 juin 2014.

• Début juillet, je reçois un courrier m'indiquant mon établissement de rattachement, qui gèrera mon dossier administratif. Restez régulièrement en contact avec le secrétariat de cet établissement.

• Mi-juillet ou fin août, je connais mon remplacement.

Consultez fréquemment IProf ! Si vous n'avez pas de remplacement à cette date, vous devez effectuer votre rentrée dans votre établissement de rattachement.

• Le jour de la rentrée, je signe mon procès-verbal d'installation... pour être ensuite payé !

### Les tracas du TZR. Nos conseils :

• Le rectorat m'envoie hors de ma zone de remplacement. Deux possibilités : si c'est une zone limitrophe, vous devez accepter. Si c'est une zone non-limitrophe, refusez !

• Entre deux remplacements, mon chef d'établissement me demande d'assurer la tenue du CDI. Être enseignant documentaliste, c'est avoir des qualifications spécifiques : refusez !

En revanche, vous pouvez être amené, dans la limite de vos obligations de service, à faire du soutien, participer aux études dirigées, etc. Mais exigez un emploi du temps dans ce cas.

• Après un an, le rectorat change mon établissement de rattachement sans me consulter. Refusez ce changement.

• **D'autres tracas ? Je contacte le SE-Unsa !**

### Foire aux questions :

• **ISSR/Frais de déplacement** : quelle différence ? Les ISSR sont versés aux TZR nommés après la rentrée (attention, la première semaine de septembre est considérée comme étant la rentrée). Les frais de déplacements sont versés aux TZR affectés à l'année hors de leur établissement de rattachement.

• **Ai-je le droit à d'autres indemnités ?**

Oui. Par exemple, si vous exercez en ZEP, vous toucherez l'indemnité ZEP au prorata de votre service. De même, si vous assumez la fonction de professeur principal.

• **Qui va me donner ma note administrative ?**

C'est le chef d'établissement de rattachement, après consultation des responsables des établissements où vous exercez.

**Pour vous aider, le SE-Unsa vous propose son "Mémo TZR". Demandez-le nous !**



• **Ai-je droit à une bonification pour les mutations ?** Oui !

- À l'inter, 100 points (non cumulable avec une autre bonification) au terme de 5 ans de stabilité en poste fixe après avoir été TZR dans la même académie.

- À l'intra sur Versailles, 20 points par an + 20 points par période de 5 ans. Cette bonification peut être prise en compte à l'intra dans une autre académie.

**Et pour préparer ma mut, le bon réflexe, c'est le SE-Unsa !**

Pour le SE-Unsa, un TZR n'est pas un personnel à part, ni une variable d'ajustement. Nous portons des revendications fortes pour améliorer vos conditions de travail.

**Damien GLEMAREC**

# Vive les vacances... Mais ai-je droit à des aides ?

Ah, les vacances, le soleil, le repos... et mes aides financières ! D'abord, je me tourne vers l'action sociale du rectorat et en particulier chaque DSDEN (numéros de téléphone en bas de page).

## Aide au séjour d'enfants

### Aides du rectorat

C'est une aide pour des enfants de 3 ans à moins de 15 ans au financement du centre aéré et des activités culturelles et sportives. Le rectorat rembourse éventuellement 50% de la facture dans la limite de 300€. Le dossier à compléter et retourner se trouve sur le site du rectorat.

### Aides du ministère de l'Éducation nationale

Le Ministère offre aussi des aides financières pour les séjours linguistiques organisés par des services agréés, les centres de vacances, centres aérés... On peut aussi en bénéficier dans les lieux portant le label gîtes d'enfants.

## Et pour moi ?

### Je me tourne d'abord vers le chèque-vacances

Il est composé de deux parts : une épargne personnelle et une participation de l'État, comme bonification. La plupart des enseignants y ont droit mais n'en demandent pas, la bonification minimale est de 10% et l'épargne minimale est d'environ 30 € par mois.

> Renseignements sur <http://particulier.ancv.com>

Et ensuite, je regarde les campings GCU, campings associatifs réservés aux enseignants et agréés Éducation nationale !

Bonnes vacances à la plage, à la montagne, à la campagne ou à l'étranger... mais aidé.

Numéros de téléphone des DSDEN :

DSDEN 78 Tél : 01.39.23.61.66

DSDEN 91 Tél : 01.69.47.83.43

DSDEN 92 Tél : 01.40.97.34.16

DSDEN 95 Tél : 01.30.75.57.11

## Savoir que ça existe...

*Vous pouvez prétendre à des prestations sociales. Elles visent à vous aider, vous et votre famille, à « mieux vivre » ou à faire face à des situations difficiles. Concrètement, ces prestations se présentent sous la forme d'aides financières ou d'accès à des équipements (restaurants administratifs par exemple). **En cette période de gel des salaires, cela peut représenter un vrai plus pour votre budget.***

*Le SE-Unsa est là pour vous aider à y voir plus clair et pour vous accompagner dans vos démarches vis-à-vis de l'administration.*

**Contactez-nous !**



# Le SE-Unsa Versailles



## Contact

69 rue du Faubourg Saint Martin  
75010 Paris  
**01 53 72 85 35**  
(du mardi au vendredi 13h30-17h00)  
[ac-versailles@se-unsa.org](mailto:ac-versailles@se-unsa.org)

## Site

<http://section.se-unsa.org/versailles/>

## Je m'abonne gratuitement

• aux infolettres par corps  
<http://tinyurl.com/abonnementSE>

• aux publications du SE-Unsa  
(pendant 6 mois, sans engagement)

Pour cela, je communique mes coordonnées  
au SE-Unsa Versailles ou au  
correspondant de mon établissement.



# Les militants du SE-Unsa Versailles

## • Benoît Kermoal

**Chargé du réseau de correspondants**  
Histoire-géographie – Lycée Saint Exupéry  
Mantes la Jolie (78)

## • Cécile Laborde

**Chargée des jeunes enseignants**  
Lettres modernes – Collège Montesquieu  
Evry (91)

## • Damien Glemarec

**Trésorier et chargé du suivi de carrière**  
Histoire-géographie – Lycée Robert Doisneau  
Corbeil Essonnes (91)

## • Elsa Chevallier

**Chargée de l'EPS**  
EPS – EREA Jean Isoard – Montgeron (91)

## • Émilie Kochert

**Site internet et animation des réseaux sociaux**  
Histoire-géographie – Lycée international – Saint Germain en Laye (78)

## • Florence Lamouret

**Chargée des PLP**  
PLP Arts Appliqués – Lycée professionnel les côtes de Villebon – Meudon (92)

## • Frédéric Ledru

**Secrétaire général académique**  
Histoire-géographie – Lycée Auguste Renoir – Asnières / Seine (92)

## • Mohamed El Ahmar

**Commissaire paritaire CPE / chargé des CPE**  
CPE – Lycée Evariste Gallois – Sartrouville (78)

## • Sandra Murphy

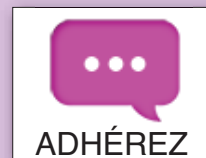
**Chargée des jeunes enseignants**  
Anglais – Lycée d'Eaubonne (95)



Fb : [seunsa.versailles](https://www.facebook.com/seunsa.versailles)  
Tw : [SE\\_Versailles](https://twitter.com/SE_Versailles)



<http://notremetier.se-unsa.org>



<http://tinyurl.com/adherez>

## Je veux recevoir des informations

- Je m'abonne à l'infolettre  **Certifié**  **PEPS**   
**Agrégé**  **CPE**  **NON TITULAIRES**   
**PEGC**  **PLP**  **AED**   
**SEGPA**
- Je m'abonne à La Lettre de l'Enseignant

Mon mail : .....@.....

À renvoyer à SE-Unsa Versailles  
69 rue du faubourg Saint Martin - 75010 Paris  
Abonnez-vous directement sur  
[www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org), rubrique « Abonnements